



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté à sa session spéciale du 24 mars 2025, le Règlement numéro 380-25 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de 2 274 817 \$ et un emprunt de 454 964 \$ pour la réfection de la rue de Baie-Saint-Ludger sur une longueur d'environ 2 km. »

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 31 mars 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 7^e jour du mois d'avril 2025.

Dania Hovington
Directrice générale et
greffière-trésorière